

L'hon. J. A. GLEN (ministre des Mines et ressources): L'honorable député demande-t-il de faire distribuer aux députés des exemplaires de ma déclaration?

L'hon. M. STIRLING: Oui.

L'hon. M. GLEN: Je le ferai.

LE BŒUF

QUESTION RELATIVE AU RELÈVEMENT DES PRIX-PLAFOND DE DÉTAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. A. McMASTER (High-Park): Vu que le prix de gros du bœuf marqué rouge et bleu est monté de quatre cents la livre, le ministre des Finances a-t-il l'intention d'augmenter le plafond des prix de détail dans la même proportion, afin de permettre au boucher de réaliser un profit raisonnable?

Le très hon. M. ILSLEY (ministre des Finances): Je ne veux aucunement raffermir l'espoir de ceux qui entrevoient une augmentation du prix de détail du bœuf. On a rectifié le prix de gros du bœuf marqué rouge et bleu il y a quelques semaines, à titre d'expérience. On a beaucoup discuté l'écart entre le plafond du gros et le plafond du détail. Si la formule en vigueur ne réussit pas, nous chercherons une solution meilleure, mais je ne saurais affirmer que le prix de détail subira un accroissement.

M. LOCKHART: Est-ce que des députations viendront à Ottawa en vue de régler la question?

Le très hon. M. ILSLEY: Je n'en sais rien.

LA HOUILLE

APPROVISIONNEMENTS DE COMBUSTIBLE DISPONIBLES POUR LA CONSOMMATION DOMESTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des approvisionnements): Monsieur l'Orateur, je désire exposer brièvement la situation du charbon.

Le 24 mai, j'ai parlé de la houille disponible pour l'industrie; en outre, j'ai dit quelques mots sur la consommation domestique et déclaré que les gens seraient peut-être tenus de consommer moins de combustible l'hiver prochain.

Le 30 mai, peu de temps après mon exposé, les mineurs d'anthracite des États-Unis ont cessé de travailler. On prévoit que l'exploitation des mines reprendra le 10 juin, mais le temps d'arrêt a aggravé la crise du charbon et il sera peut-être impossible de fournir à chaque client son approvisionnement normal.

[L'hon. M. Stirling.]

Bon nombre de propriétaires ont coutume de commander et d'accepter l'été le charbon de l'hiver suivant. Lorsqu'il existe une pénurie de charbon de première qualité, une telle pratique, si elle n'est pas réglementée, permettra à quelques-uns de s'approvisionner abondamment tandis que d'autres qui, pour une raison quelconque, ne peuvent commander le combustible à l'été, n'auront pas leur part.

On a donc édicté une ordonnance tendant à restreindre la livraison du charbon destiné à la consommation domestique. Ignorant combien de temps la pénurie sévira, on a divisé la saison en deux périodes. L'ordonnance interdit à tout marchand de livrer, et à tout consommateur d'accepter, avant le 1er novembre 1946 une quantité de charbon de première qualité, désigné combustible de la catégorie A, dépassant 60 p. 100 de ses exigences normales de l'année. Pendant cette période, le consommateur, s'il le désire, peut se procurer une quantité supplémentaire d'autres variétés de charbon ne dépassant pas 20 p. 100 de ses besoins ordinaires de l'année. Autrement dit, le consommateur peut, d'ici au 1er novembre, commander et mettre en réserve 80 p. 100 de la houille dont il a besoin dans l'année cependant, il n'obtiendra que 75 p. 100 de combustible de la catégorie A, ce qui correspond à 60 p. 100 de ses besoins.

Je verrai, d'ici au 1er novembre, s'il y a moyen d'assurer aux consommateurs le reste de la quantité requise et la Chambre peut être sûre que nous ferons tout en notre pouvoir pour mettre en disponibilité, d'ici là, de nouveaux approvisionnements de houille.

On a pris des dispositions en vue de retirer aux chemins de fer de l'Ouest une certaine quantité de briquettes peu volatiles qui peuvent fort bien remplacer les combustibles de la catégorie A définis dans l'ordonnance de l'an dernier; elles sont même classées, dans la nouvelle ordonnance, parmi les combustibles de cette catégorie. On s'attend aussi à voir s'intensifier la production de ces briquettes dès que certains matériaux de construction seront disponibles. Des mesures visent également à accroître la production d'autres charbons de l'Ouest, en vue, non seulement de protéger les consommateurs de cette région, mais d'assurer un excédent exportable en Ontario. On se rend compte, toutefois, que le transport vers l'Est de quantités considérables de houille viendrait en conflit avec le transport du grain; non seulement sera-t-il difficile de coordonner les expéditions de manière à tirer le meilleur parti possible des moyens de transport disponibles, mais les quantités